

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mercredi 17 décembre 2014 à 18 heures
Salle des Fêtes à Genouillac**

Invitées présentes :

Mme Murièle BOIREAU Sous-Préfète de Confolens

Mme Dominique DECLERCQ Trésorière Saint Claud

Mme Gaëlle LEFRERE Responsable pour la Charente Limousine de la Maison Départementale des Solidarités de la Charente

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, MARTIN Alain, POINT Fabrice, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, MARSAC Jacques, MATHIAS Jean-Pierre, GAILLARD Olivier, DUTEIL Pascal, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, WORCZYNSKI Michel, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, BARUSSAUD Gilbert (suppléant), FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, ROUSSEAU Katia, VITEL Denis, RENAUD Christelle, DUPIT Jacques, COUSSIT Éric (suppléant), SOULAT Pierre.

Membres absents excusés :

MASDIEU Marie-Agnès, VINCENT Ingrid, STRACK Patrick, DEVILLE Serge, DE RICHEMONT Henri, FERNANDES Sonia, RAYNAUD Catherine, PRESSAC Didier, NOBLE Jacques, MULALIC Nedzad, PERINET Olivier, GONDARIZ Christine.

Invités Elus présents :

Mme Madeleine NGOMBET Conseillère Régionale

Mr Claude BURLIER Conseiller Général

Mr Jean-Pierre MONTAUBAN Conseiller Général

Mr Jean-Marie JUDDE Conseiller Général

Mr Gérard DESOUHANT Président Pays Charente Limousine

Invités Elus excusés :

Mr Jérôme LAMBERT Député

Mr Philippe BOUTY Président Communauté de Communes du Confolentais représenté par Mr Roland TELMAR

Journalistes et correspondants de la Presse : Madame Marie Françoise CORMIER

Date de la convocation : 10 décembre 2014

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par Gaëlle LEFRERE (Mds Charente Limousine) de l'opération « Tous au Bois, Bois pour Tous »
- Approbation du CR du CC du 17/11/14
- Choix de construction Maison d'Appui Massignac et consultations
- Projet de schéma directeur de mutualisation
- Projet Joslet Chasseneuil - Terrain acquisition -
- Création Groupe de travail spécifique « Piscines Gymnases »
- Présentation Groupe de travail Charente Limousine (Instruction des documents d'urbanisme) *rappel transfert obligatoire 1/07/15*
- Convention « Intérim » Centre de Gestion
- Lancement consultation Travaux Extension Gymnase Chasseneuil sur Bonnieure (1^{er} gymnase)
- Autorisation au SDEG de réaliser l'éclairage Gymnase Chasseneuil sur Bonnieure (2^{ème} gymnase)
- Compte rendu visites CDC Bandiat-Tardoire / Vienne-Glane
- Compte rendu Travail commission « Gens du Voyage »
- SPANC : Révision zonage d'assainissement. Nouveaux tarifs redevance ANC
- Taxe de Séjour : fixation tarifs pour Hôtels de tourisme 5 étoiles
- Indemnité de conseil Receveur communautaire
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président de la CdC Haute Charente, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

Présentation par Gaëlle LEFRERE (Mds Charente Limousine) de l'opération « Tous au Bois, Bois pour Tous »

Elle présente tout d'abord la structure « Maison départementale des solidarités », qui assure des missions d'action sociale sur le département de la Charente. Elle insiste notamment sur :

- les différents points d'accueil en Charente Limousine,
- les résultats des différentes actions portées par cette structure.

Puis, elle expose le fonctionnement et les résultats de l'opération « Tous au bois, bois pour tous » avec les différents partenaires institutionnels de l'opération. Cette opération présente plusieurs finalités : meilleure gestion et valorisation de parcelles boisées, transmission de savoir-faire techniques, permettre à des familles aux ressources modestes de disposer d'une source de chauffage à prix modéré.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Convention Sentiers de Randonnée et Fixation du prix du balisage,
- Soutien aux communes « Validation des décisions » de la commission réunie le 11/12/14,
- Multiple Montembœuf « Bail commercial » d'une durée de 3 ans, à partir du 16/01/15.

Approbation CR dernier CC 17/11/14

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux de la dernière réunion, le **Compte Rendu du Conseil Communautaire du 17/11/2014** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Choix de construction Maison d'Appui Massignac et consultations

Jacques MARSAC rappelle tout d'abord le travail en cours de Xavier Dupuy, animateur, du Pays de Charente Limousine et des professionnels de santé locaux pour faire venir sur le territoire de jeunes médecins.

A ce jour, l'impératif est de disposer au 31/12/2015 de locaux immobiliers adaptés à Massignac pour accueillir de jeunes médecins.

A propos de la structure immobilière d'accueil, après consultation de différents partenaires techniques, le choix reste entre la construction d'un bâtiment modulaire ou à ossature bois (les deux projets ont un coût estimé à environ 300 K€)

Le Président se permet de rappeler que les travaux devront être réalisés dans des délais très courts et qu'il faudra également tenir compte des contraintes environnementales.

Cela peut être une réalisation soit :

- en ossature bois avec consultation d'une maîtrise d'œuvre qui est obligatoire
- en modulaire sans avoir à consulter pour de la maîtrise d'œuvre, du fait de la construction en usine du bâtiment.

Ces deux options suscitent un vaste débat dans l'assemblée :

1) Michel Coq pense qu'il serait souhaitable de faire une consultation plus large pour la construction d'un bâtiment à ossature bois, incluant une clause de fin de travaux au 31/12/2015, car il juge que ce choix de bâtiment :

- serait plus solide dans le temps,
- présenterait une meilleure approche environnementale,
- serait mieux intégré au patrimoine bâti communal.

2) Jacques MARSAC souligne que le bâtiment à ossature bois va se traduire en plus par un coût supplémentaire de maîtrise d'œuvre et qu'un bâtiment modulaire s'il est bien entretenu pourra très bien vieillir dans le temps.

3) Jean-Pierre COMPAIN insiste sur la priorité qui doit être donnée à l'accueil du jeune médecin, propos approuvés par le Président.

4) Jean-Claude FOURGEAUD regrette l'absence d'entreprise en modulaire sur le territoire.

5) Danièle TRIMOULINARD se demande qui surveillera les travaux du modulaire en l'absence d'une maîtrise d'œuvre.

6) Le Président précise que ce sera le constructeur qui surveillera les travaux si modulaire il y a, car ce sera un projet clé en main.

7) Pierre CORMAU annonce qu'il existe du modulaire sur la commune de Chasseneuil qui a 3 ans d'âge et présente des fuites et malfaçons.

8) Devant tous ces débats, Stéphane DUPUIS propose de faire une consultation et de faire un choix par la suite.

Après tous ces échanges, il est rappelé que le délai pour la réalisation du bâti est très court ce qui permet de dire que le modulaire semble être la meilleure approche.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le choix du bâti.

Avis favorable de l'assemblée avec 1 contre et 3 abstention pour le choix du modulaire.

Une délibération sera prise.

Projet de schéma directeur de mutualisation

Jacques MARSAC rappelle à l'assemblée L'article 5211 39-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, un schéma directeur de mutualisation des services dont la date limite d'adoption est fixée au 31 mars 2015 doit être élaboré.

Il est cependant important de constater que notre collectivité a déjà travaillé sur le sujet comme le relate l'état des lieux énuméré ci-dessous.

➤ **Etat des lieux**

SPANC, FDAC, Pilotage de l'action « Santé au travail », Formation dans le cadre de la « Santé au Travail », Premières actions réalisées dans le cadre de la négociation des prix d'achat de produits et prestations de services : défibrillateurs, Reverdo, extincteurs, vérification des extincteurs, vérifications périodiques obligatoires, Pilotage des actions ayant pour objet de faire cesser la désertification médicale sur le territoire, Etat des lieux des moyens humains et techniques du bloc communal (en cours de réalisation).

Il est précisé que la mutualisation est évolutive, qu'une possibilité de commencer modestement et d'élargir progressivement le champ des services mis en commun peut être réalisable et pour cela il est présenté différentes actions possible, les objectifs à atteindre, les actions pouvant être réalisées en 2015 ainsi que la mise en place d'un schéma directeur de mutualisation des services pour les exercices 2016 à 2020.

➤ **Etapas de la mise en place :**

- État des lieux de la mutualisation existante CdC/Communes
- Recensement du potentiel humain et matériel de la CdC Haute Charente
- Présentation d'une première démarche de mutualisation possible dès 2015
- Mise en place d'un schéma directeur, présentation en septembre 2015 et validation fin 2015

➤ **Pour atteindre les objectifs ci-dessus :**

- Elaboration d'un cahier des charges pour consultation d'un cabinet
- Mission d'Assistance à l'élaboration :
Du projet de territoire = indispensable à toute démarche de mutualisation
Du schéma directeur de mutualisation

➤ **Actions de mutualisation pouvant être réalisées dès 2015 :**

- Poursuite des actions déjà engagées sur le territoire en matière de **santé au travail**
- Un dossier va être déposé auprès du Fond National de Prévention de la CNRACL afin de demander une subvention pour soutenir l'effort fait par notre Communauté dans le domaine susmentionné
- Poursuite des actions de formation en matière d'hygiène-sécurité
- Dès 2015, nous proposons que notre collectivité devienne Centre Ressources en matière de formation dans un premier temps
- Poursuite des actions de mutualisation en termes d'achat de biens et de services
- Au 1^{er} juillet 2015, la CdC Haute Charente pourrait prendre en charge l'ensemble des autorisations d'urbanisme, seule ou avec la CdC du Confolentais, une participation des communes pourrait être demandée

➤ **Mise en place d'un schéma directeur de mutualisation des services pour les exercices 2016 à 2020**

Pour permettre la réalisation du schéma directeur de mutualisation, il est proposé :

- 1) Poursuite et mise en place des actions de mutualisation en 2015,
- 2) Consultation pour le choix d'un cabinet d'études qui devra accompagner la CDC sur :
 - . La définition d'un projet de territoire
 - . L'établissement du schéma directeur de mutualisation

- 3) Un calendrier prévisionnel de réalisation, à savoir :

Mise en ligne de l'appel d'offres	22 décembre 2014
Date limite d'offre	19 janvier 2015 à 12 heures
Début de l'étude	semaine du 16 février 2015
Présentation de l'étude au CC	15 septembre 2015
Consultation des Conseils Municipaux	3 mois
Approbation définitif par le CC	22 décembre 2015
Mise en application	1 ^{er} janvier 2016

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les différentes étapes pouvant donner les possibilités de mise en place du schéma directeur de mutualisation.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Projet Joslet à Chasseneuil/Bonnieure - Terrain acquisition

Le Président informe l'assemblée que l'entreprise de sciage et transformation de bois Joslet envisage de transférer son unité de production de Champagne Mouton (env. 30 salariés) vers Chasseneuil, où elle dispose déjà depuis 2003 d'une unité de production, et également à proximité d'une autre unité à Fontafie (Genouillac).

La scierie qui se trouve à Champagne Mouton peut difficilement s'agrandir sur site et la Société souhaite s'installer à Chasseneuil, proche des 2 autres sites, pour optimiser les flux des matières premières et des produits finis.

Une surface minimum de 5 ha est cependant nécessaire avec un accès proche des 2x2 voies.

Il s'avère qu'une Zone AUX, destinée aux activités économiques, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, ... située à proximité de l'actuelle ZAE sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure remplit toutes les caractéristiques attendues par Monsieur Jean-Paul JOSLET pour implanter son activité de Champagne Mouton.

Le Président rappelle qu'il est mentionné dans les statuts qu'une zone d'activités communautaires peut être créée sur le territoire de la Haute Charente si cette dernière est située à proximité d'un axe routier pouvant supporter le trafic routier engendré par l'activité de la zone pouvant accueillir au moins une entreprise et engendrer la création d'emplois.

Pour la partie foncière, suite à sa rencontre avec Jean-Paul Joslet et Charente Développement, il est proposé que notre collectivité achète le terrain, réalise les travaux d'aménagements fonciers : terrassement, voirie, amenée de réseaux... pour lesquels elle pourrait prétendre à des subventions, et revend le terrain ainsi aménagé à prix intéressant à l'entreprise Joslet.

L'intérêt de ce montage juridico-financier est d'obtenir des subventions publiques concernant les travaux de viabilisation.

Avant que les élus décident de la suite à donner à ce projet, la parole est donnée à :

Mme Madeleine N'GOMBET qui pense qu'il est nécessaire de s'investir pour l'implantation de nouvelles entreprises ou agrandissement.

Mr DESOUHANT qui fait remarquer que l'on ne peut pas aller contre la décision de l'entreprise de vouloir se rapprocher de ses autres sites malgré une possibilité à moindre coût sur Champagne Mouton.

Mr. CADET souhaiterait savoir si les bâtis de Champagne Mouton pourraient être repris.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création d'une nouvelle Zone d'Activités Economiques sur la Commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Avis favorable de l'assemblée avec 1 abstention.

Une délibération sera prise.

Création Groupe de travail spécifique « Piscines Gymnases »

Michel COQ informe l'assemblée que le transfert des Piscines de Plein Air, des gymnases et de la MARPA, à notre Communauté de Communes a impliqué de nouvelles charges et une autre organisation.

L'année 2014 a été une année de transition mais à partir de 2015 de nombreuses questions se posent.

Il est proposé la création d'un groupe de travail « Piscine, Gymnase » chargé d'émettre des préconisations pour la meilleure gestion à adopter.

Il est fait appel à candidature pour faire partie de ce groupe de travail spécifique, sachant que le Président souhaite, au minimum, comme membre du Groupe de travail

- 1 vice-président
- 1 membre du bureau
- Le maire des communes concernées

Les délégués, ci-après, se positionnent pour constituer le groupe de travail « Piscines Gymnases »

- | | |
|---------------------------|--|
| - Christian FAUBERT | Président |
| - Sébastien LAVAUZELLE, | Vice-président, animateur du groupe de travail |
| - Michel COQ, | Vice-président |
| - Jean-François DUVERGNE, | Vice-président |
| - Michelle DERRAS, | Membre du Bureau |
| - Michel FOURNIER, | Membre du Bureau |
| - Vincent DELAHAYE | Délégué communautaire |
| - Marie-Agnès MASDIEU, | Déléguée communautaire |
| - Jean-Claude FOURGEAUD, | Maire de Chasseneuil sur Bonnieure |
| - Danièle TRIMOULINARD, | Représentante du Maire de Roumazières-Loubert |
| - Joël BAUDET, | Maire de Saint-Claud |
| - Marie-Claude POINET, | Maire de Chabanais |
| - Jean-Marie TRAPATEAU, | Maire de Montembœuf |

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cet appel à candidature.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Présentation Groupe de travail Charente Limousine (Instruction des documents d'urbanisme) *rappel transfert obligatoire 1/07/15*

Jean-François DUVERGNE expose qu'un groupe de travail constitué par des élus des deux communautés de communes, Haute Charente et Confolentais, va étudier l'organisation future en ce qui concerne l'instruction des documents d'urbanisme.

En effet cette mission sera de la compétence des CdC au 1er août 2015.

Deux options sont envisagées, soit :

- le transfert ou mise à disposition du personnel de la DDT
- le recrutement de jeunes diplômés, spécialisés en la matière

Michel Coq indique que la commission « Urbanisme » se réunira le 12 janvier 2015 ; le sujet sera abordé.

Le Président pense qu'il serait intéressant de recueillir à ce sujet l'avis des présidents des CdC de Vienne-Glâne et du Pays de la Météorite.

Convention « Intérim » Centre de Gestion

Marcelle FOUILLEN informe l'assemblée que par l'intermédiaire du CDG 16, des agents non titulaires peuvent être recrutés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en vue de leur mise à disposition dans les collectivités, soit :

* pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

* pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel

* pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires

Ce dispositif peut faciliter la gestion des personnels et permet la prise en charge par POLE EMPLOI, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

Cette prestation intérim doit faire l'objet d'une délibération et d'une convention, sachant que la signature de cette convention est sans engagement pour notre collectivité

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de signature de convention.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Lancement consultation Travaux Extension Gymnase Chasseneuil-sur-Bonnieure (1^{er} gymnase)

Michel COQ informe l'assemblée que la CDC est dans l'attente de la réception des documents nécessaires au lancement de la consultation des entreprises pour l'agrandissement du gymnase.

Il est demandé à l'assemblée que l'autorisation soit donnée au Président pour lancer la consultation dès réception des documents

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Autorisation au SDEG de réaliser l'éclairage du gymnase de Chasseneuil sur Bonnieure (2^{ème} gymnase)

Jean-Pierre COMPAIN rappelle que la Communauté de Communes a transféré au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (*SDEG 16*) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de son éclairage public (ZAE, Cruzeau)

L'entretien des gymnases incombant dorénavant à notre collectivité, il est possible de transférer l'entretien et les travaux de l'éclairage des installations sportives au SDEG moyennant la signature d'une convention.

Cependant en attendant la signature de cette dernière et pour des raisons de sécurité, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de commencer les travaux d'éclairage du 2^{ème} gymnase à Chasseneuil sur Bonnieure qui n'est plus aux normes, à savoir l'installation de 16 spots halogènes pour avoir un éclairage suffisant dans le gymnase, en particulier pour les matchs de hand-ball.

L'assemblée propose qu'une convention avec le SDEG soit signée pour tous les gymnases de notre collectivité et demande la réalisation des travaux le plus rapidement possible.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Compte rendu visites CDC Bandiat-Tardoire / Vienne-Glâne

Jean-François DUVERGNE informe l'assemblée des futures dates de réunions de travail pour travailler sur différents sujets dont le SCOT.

Dates prévues : 12 et 28 janvier 2015

Compte rendu Travail commission « Gens du Voyage »

Marcelle FOUILLEN informe l'assemblée qu'à l'issue de deux réunions de la commission « gens du voyage », après examen global et un premier diagnostic de la situation le groupe de travail a décidé que :

- Les aires de Grand- passage (plus de 200 caravanes) ne concernaient pas la Haute Charente
- Les aires d'accueil (type celle de Roumazières-Loubert) devaient retrouver leur affectation d'origine : accueil des familles du voyage en transit de courte durée 3 mois. Leur gestion serait laissée au SMAGVC, tout comme aujourd'hui.

Un impératif cependant, pour que les familles qui vivent encore l'itinérance, veuillent bien y stationner, il faudrait qu'elles soient parfaitement entretenues.

Pour rappel, depuis la création de l'aire d'accueil, chaque famille verse une caution à l'entrée sur le terrain, paie une redevance quotidienne pour son emplacement et règle de façon anticipée ses dépenses d'eau et d'électricité.

- La compétence à prendre concernerait essentiellement les familles dont le territoire d'attache est le Nord Charente et plus particulièrement celles de Haute Charente (mais quid de l'évolution des territoires...CC et autres) qui y vivent quelquefois depuis plusieurs générations.

Ceci afin de leur permettre d'accéder à un mode d'habitat décent dans le cadre des dispositifs de droit commun (habitat adapté, terrains familiaux...) et ce en liaison avec l'ensemble des partenaires (Sous-Préfecture, DDT, GIP, bailleurs sociaux, MDS, Centre Social Chemin du Hérisson...) concernés par ces publics et ces mesures.

Cette prise de compétence a pour objectif de renforcer la solidarité entre les communes et avec les habitants les plus démunis car, le groupe s'interroge, des familles autres que celles dites du « voyage » n'auraient-elles pas besoin de cette solidarité partenariale pour sortir de logements dénommés « indécents » voire « indignes ? »

En conclusion la commission dit qu'il sera nécessaire de prendre cette compétence mais qu'il n'y a pas urgence. Le groupe souhaite poursuivre ses travaux pour une meilleure compréhension du dossier .Ceci en lien avec les services de l'Etat et les autres institutions qui travaillent avec cette population, les dispositifs d'habitat social et aussi à la mise en place du Schéma Départemental Des Gens du Voyage

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité pour poursuivre les travaux de réflexion.

SPANC : Révision zonage d'assainissement. Nouveaux tarifs redevance ANC

Jean-François DUVERGNE rappelle l'importance pour les communes de modifier le cas échéant leur zonage d'assainissement collectif/non collectif.

Il rappelle également que pour les rapports de contrôle, la signature du maire n'est pas obligatoire car le pouvoir de police a été transféré avec la compétence ANC (sauf exception) et sauf pour une commune (une solution ad hoc devra être recherchée), que pour alléger les secrétaires de mairie et les élus, pour limiter les intermédiaires et créer un lien direct avec l'utilisateur et pour accélérer le traitement (agences immobilières et notaires travaillant dans l'urgence), il est proposé une simplification du mode d'information de la commune, à savoir, pour les rapports de contrôle : Périodique, Vente, Conformités de travaux

Aujourd'hui : SPANC → Commune → Usager

Proposition : SPANC → Usager + *copie Commune / mail*

Pour les documents d'urbanisme (CU, PC, ...) et les avis sur projet rien ne change

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau mode de fonctionnement.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité pour la mise en place du nouveau mode de fonctionnement

SPANC → Usager + *copie Commune / mail* dès que possible

Une délibération sera prise.

Jean-François DUVERGNE informe l'assemblée délibérante qu'il est également nécessaire de revoir les tarifs du SPANC afin de les simplifier. En effet, certaines prestations n'ont plus lieu de figurer dans les tarifs depuis la fin des contrôles de diagnostic initial, à savoir :

- les contrôles de conception et de bonne exécution pour les installations existantes (B1, B2 et C1, C2)
- le tarif « I » (Déplacement supplémentaire) devenue redondant avec le H (Contre-visite).

Dans ce cadre, il est proposé de fusionner les prestations concernées.

Voici le détail des tarifs proposés ci –dessous :

Type d'installation	Désignation prestation	Contrôle technique (art 4) du règlement du SPANC	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Neuve (Construction)	A1	Contrôle conception	104,27	104,27
	A2	Contrôle réalisation	104,27	104,27
Existante (en fonctionnement)	D	Ctrl diagnostique	83,41	83,41
	G	Contrôle périodique	110	110
Existante (Vendue)	F	Transaction immobilière	110	110
Travaux sur système préexistant	B1	Contrôle conception	20,86	50
	B2	Contrôle réalisation	20,86	50
Existante (améliorée)	H	Contre-visite	51,4	51,4
Pénalité	J	Refus de contrôle	100 % de Majoration du tarif	

Travaux volontaires sur le système avant l'état des lieux	C1	Ctrl conception	62,56	Fusionné avec B1
	C2	Ctrl réalisation	62,56	Fusionné avec B2
Variable	I	Déplacement supplémentaire		Fusionné avec H

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces modifications de tarifs.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité pour les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015 et qui feront l'objet de l'actualisation du règlement du SPANC

Une délibération sera prise.

Taxe de Séjour : fixation tarifs pour Hôtels de tourisme 5 étoiles

Sébastien LAVAUZELLE rappelle que les tarifs de la taxe de séjour, établis en en étroite concertation avec la CdC du Confolentais sont les mêmes sur tout le territoire de Charente Limousine et applicables toute l'année (*réf délibération n°301013/04a du 30/10/13*)

A partir de 2015, un hôtel de tourisme 5 étoiles va ouvrir sur notre territoire de Haute Charente et aucun tarif n'a été fixé par notre collectivité pour cette catégorie d'hébergement

Le barème applicable est entre 0.65 €et 1.50 €par personne et par nuitée

Après un large débat de l'assemblée sur le montant de cette taxe, certains élus étaient partisans de pratiquer le tarif maximal, soit 1,50 €/personne par jour, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la proposition du bureau pour appliquer **1.20€/jour/personne**

Avis favorable de l'assemblée avec 5 contre et 1 abstention pour l'application de ce nouveau tarif.

Une délibération sera prise.

Indemnité de conseil Receveur communautaire

Marcelle FOUILLEN informe l'assemblée délibérante qu'à chaque renouvellement d'élus ou de receveur municipal, il est nécessaire de décider de l'attribution d'indemnité de conseil et de confection budgétaire accordée à ce dernier.

En conséquence, le receveur municipal, en poste à la trésorerie de Saint Claud, peut bénéficier du versement par les collectivités publiques d'une indemnité de conseil et de confection des budgets, correspondant à des prestations d'assistance en matière budgétaire et financière.

Pour faire suite aux élections d'avril 2014, il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour allouer au Trésorier, l'indemnité de Conseil et de Confection Budgétaire.

Avis favorable de l'assemblée avec 1 contre pour solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil au taux de 100 % par an et l'attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires

Une délibération sera prise.

Soutien aux communes « Validation des décisions » de la commission réunie le 11/12/14,

Jacques MARSAC rappelle à l'assemblée les termes du nouveau dispositif proposé par la commission « soutien aux communes » validé en séance du 17 novembre 2014 et qui consiste à octroyer une enveloppe de 30 K€commune, si possible, pour la mandature 2017/2020, avec une 1^{ère} tranche de 15 K€ dans un premier temps qui correspondra à 3 ans et l'autre tranche de 15 K€si les finances de la CDC le permettent.

Il est donc soumis à l'approbation de l'assemblée les dossiers étudiés par la commission de travail « soutien aux communes » en date du 11 décembre 2014, à savoir :

<u>Communes</u>	<u>Objet</u>	<u>Fonds accordé</u>
Beaulieu s/Sonnette	Acquisit° d'un tracteur et d'une élagueuse	15 K€
Etagnac	Rénovat°, extens° salle polyvalente	15 K€
St Laurent de Ceris	Acquisit° d'un tracteur-tondeuse	15 K€

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité

Une délibération sera prise

Convention Sentiers de Randonnée et Fixation du prix du balisage,

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention « sentiers de randonnée » quadri partite entre la CdC de Haute Charente, les communes de la CdC, les associations de randonnée et l'OTHC a été validée en 2005 et modifiée en 2008.

A ce jour, suite à l'intégration de nouvelles communes et modifications des associations de randonnée, il y a lieu de redéfinir les missions des 4 partenaires du territoire de Haute-Charente : CdC de Haute Charente – Communes – Associations de rando - OTHC – en ce qui concerne la création, le suivi, l'entretien et l'animation des sentiers de randonnées.

Le Président soumet à l'assemblée les différentes missions qui incomberaient à chaque partenaire:

CdC de Haute Charente : Ouverture des nouveaux sentiers, gros œuvre concernant l'amélioration des sentiers existants à la demande des communes et associations de randos concernées, Apport moyens matériels et humains (chantier d'insertion et/ou entreprise nécessaires) peinture, piquets... Versement indemnité kilométrique

37 communes : Entretien annuel des sentiers existants et plus particulièrement avant le début de la saison touristique d'été, régler ou aide à régler les différents pouvant survenir avec des riverains lors de l'ouverture ou de l'utilisation des sentiers

Associations de RANDO : Assurent le balisage et son entretien suivant les normes officielles sur les communes de Haute Charente

OT de Haute Charente : Relais entre les utilisateurs et notre CdC, assure la promotion, vente des topos-guides

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour la signature de cette nouvelle convention et le coût du km balisé.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité pour le versement des 4,50 € du kilomètre balisé et pour l'autorisation à signer la convention

Une délibération sera prise

Questions et Informations diverses

Les différents points sont présentés par M. le Président :

1) La commune de St-Laurent-de-Céris a racheté le fonds de commerce du restaurant Le Marronnier, propriété de notre collectivité, situé sur leur commune.

2) Concernant les piscines et gymnases des 5 communes transférées le 1^{er} janvier 2014 à notre collectivité, les services de la direction générale des finances publiques étudient toujours à propos de la propriété soit le transfert, soit la mise à disposition, de ces biens au profit de notre établissement. Différentes simulations avec leurs incidences financières devraient nous être proposées prochainement.

3) Il rappelle les projets de maisons d'appui médicales à Brigueuil et Montembœuf, portés par notre collectivité.

4) Les sanitaires du gymnase de Roumazières-Loubert vont être prochainement rénovés.

5) Multiple Montembœuf « Bail commercial » d'une durée de 3 ans, à partir du 16/01/15.

Concernant le bar-restaurant de Montembœuf, le juge du tribunal administratif nous a donné raison concernant notre requête relative au préjudice subi avec l'entreprise de menuiserie Broussard, à hauteur de 23 K€

Par ailleurs, l'actuelle gestionnaire Mme Ouni nous demande de prolonger son bail commercial pour 3 ans, souhaitant par ailleurs vendre son affaire prochainement.

Danièle TRIMOULINARD informe l'assemblée qu'un bail commercial est renouvelé par tacite reconduction.

6) Les prochaines réunions du conseil communautaire sont prévues les :

- Conseil Communautaire Mardi 17 février 2015 à 20 h

- Commission des Finances Mercredi 11 mars 2015 à 16 h

- Conseil Communautaire Vendredi 27 mars 2015 à 20 h

Monsieur le Président clôt les débats à 20 h 45.

Arrêté de signatures
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mercredi 17 décembre 2014 à 18h Salle des Fêtes à Genouillac

Le Président
Christian FAUBERT

Les délégués présents